

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

**Procès-verbal de la séance d'ajournement du conseil de la  
Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle  
municipale de Saint-Honoré-de-Shenley sise au 499, rue  
Principale, le 22 avril 2014 à 19h30.**

Sont présents à cette séance :

Siège no 1 Monsieur Stéphane Quirion  
Siège no 2 Monsieur Daniel Mercier  
Siège no 3 Monsieur Alain Carrier  
Siège no 4 Madame Monique Boucher  
Siège no 5 Monsieur Daniel Campeau  
Siège no 6 Monsieur Stéphane Veilleux

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, Monsieur  
Dany Quirion,

Madame Francine Talbot, directrice générale/secrétaire-trésorière,  
agit comme secrétaire d'assemblée.

L'avis de convocation a été signifié aux membres du conseil tel que  
requis par la loi.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Dany Quirion, maire, souhaite la bienvenue aux membres  
du conseil. (19h30)

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2014-04-95** Il est proposé par madame Monique Boucher, appuyé par monsieur  
Daniel Campeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents,  
d'adopter l'ordre du jour en laissant le point varia (8) ouvert.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS AU 31  
DÉCEMBRE 2013

**LEGISLATION**

4. VENTE DE TERRAIN RANG 9
5. PAIEMENT TERRAIN SUCCESSION PELCHAT
6. ACCEPTATION DES HONORAIRES INGÉNIEUR :  
DÉVELOPPEMENT DROUIN ET CHAMPAGNE

**PERSONNEL**

7. DOSSIER EMPLOYÉS

8. AUTRES ITEMS
9. PÉRIODE DE QUESTIONS
10. CLÔTURE DE LA SÉANCE

### **3. PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2013**

**2014-04-96** **Considérant** que monsieur Jean-Guy Deblois, vérificateur externe présente et répond aux questions des élus sur les états financiers 2013 et les notes afférentes ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Daniel Mercier, appuyé par monsieur Alain Carrier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter les états financiers de l'année 2013 tel que présentés et expliqués aux élus et à la population.

### **4. VENTE DE TERRAIN RANG 9**

**2014-04-97** **Considérant** que la municipalité a modifié l'affectation du sol aux lots 19-A-9 et 19-A-8 situé au Nord de la Rue Principale (rang 9) afin de rendre ces terrains résidentiels;

**Considérant** qu'il y a déjà des preneurs qui se sont manifestés en faire l'acquisition du terrain dont le numéro du lot est le 19-A-8;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur Daniel Campeau, appuyé par monsieur Stéphane Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la vente du terrain portant le numéro de lot 19-A-8, situé au Nord de la Rue Principale (rang 9), aussi autoriser le maire et la directrice générale à signer la promesse d'achat et le contrat de vente avec les nouveaux acquéreurs. Le prix du terrain est de 12 594.15\$ plus les taxes (629.71\$ TPS, 1 256.27\$ TVQ) plus le coût des services soit 5 386.44\$ pour faire un total de 19 866.57\$ payable au complet à la signature du contrat.

### **5. PAIEMENT TERRAIN SUCCESSION PELCHAT**

**2014-04-98** **Considérant** que la municipalité a fait l'acquisition d'un immeuble en septembre 2007 d'une partie du lot 19-A, une partie du lot 20-A, sur le territoire de la municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley au montant de 264 346.68\$ payable sur 10 ans;

**Considérant** que dans le contrat d'achat il y a une clause de paiement par anticipation donnant à l'acquéreur le privilège de payer par anticipation le prix de vente, sans avis préalable, ni indemnité;

**Considérant** que sur ce montant il reste trois versements de 26 434.67\$ dont le versement de l'année 2014 est déjà au budget de l'année;

**Considérant** que la municipalité s'est départie de deux terrains acquis depuis plusieurs années au bord du rang 9 soit voisin de l'entreprise Acrylique Le Bo, pour un montant de 35 900\$;

**Considérant** que les élus désirent s'approprier de ce montant en plus d'un montant de 17 000\$ qui sera pris dans le surplus accumulé de l'année financière de 2013 afin de mettre fin à cette obligation;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur Daniel Mercier, appuyé par madame Monique Boucher et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de 79 304.01\$, soit les 3 derniers versements restants à verser à la succession Pelchat tel que décrit dans le considérant ci-dessus.

## **6. ACCEPTATION DES HONORAIRES INGÉNIEUR : DÉVELOPPEMENT DROUIN / CHAMPAGNE**

**2014-04-99**

**Considérant** qu'en vertu de la résolution portant le numéro 2014-04-68 autorisant la Firme WSP à présenter une demande d'autorisation au MDDEFP, ce qui comprend la préparation du formulaire concernant l'article 32 et l'article 22, les relevés de terrain, conception et préparation des plans, estimation préliminaire, rédaction d'un devis coordination avec le MDDEFP et autres, suivi d'un appel d'offres, analyse des soumissions et plans pour construction;

**Considérant** que la municipalité s'engage à soumettre au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée;

**Considérant** que ces travaux ne contreviennent à aucun règlement de la municipalité;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur Stéphane Veilleux, appuyé par monsieur Daniel Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter les honoraires de la Firme WSP tel que présenté par courrier le 15 avril dernier pour un montant forfaitaire de 9 784.\$.

## **7. DOSSIER EMPLOYÉS**

Monsieur le maire fait rapport qu'il y a eu rencontre avec tous les employés de la municipalité.

## **8. VARIA**

Aucun sujet ne fut ajouté.

## **9. PÉRIODE DE QUESTIONS**

En l'absence d'assistance, aucune question n'est posée aux membres du conseil.

## **10. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

**2014-04-100**

Il est proposé par monsieur Stéphane Veilleux, appuyé par monsieur Alain Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mettre fin à la présente séance. Il est 20 h25.

---

DANY QUIRION, MAIRE

---

FRANCINE TALBOT, D. G. - SEC.-TRÉS.